

OFFRE JURIDIQUE

Sécuriser votre entreprise tout en maîtrisant vos frais d'avocat !

*Votre consultant
vous offre :
Sécurité et
Prévisibilité via...*

- 
- I. Un abonnement fixe mensuel pour le suivi régulier de vos opérations courantes
 - II. Un plafonnement des honoraires des opérations exceptionnelles
 - III. Une prévisibilité des frais et débours liés aux formalités légales
 - IV. Un plafonnement des honoraires du traitement des litiges (précontentieux et contentieux)

L'abonnement !

Une assistance régulière, à votre demande sur :

* toutes vos problématiques courantes de droit des sociétés depuis la création de votre structure juridique jusqu'à sa dissolution (secrétariat juridique, gestion des mandats, approbation des comptes, opérations de modifications des statuts n'affectant le haut de bilan)

* toutes vos problématiques de droit des contrats (relecture, conseil)

* vos courriers de mise en demeure de vos fournisseurs et clients

Taille de votre entreprise (CA annuel)	Honoraire mensuel
≤ 500 000 €	500 € HT
500 001 - 1 500 000 €	1 000 € HT
1 500 001 – 3 000 000 €	2 000 € HT

Au-delà d'un Chiffre d'affaires annuel de 3M d'euros, nous vous proposons une étude de votre situation afin de vous proposer un abonnement approprié.

Les Plafonds - conseil!

! Le principe du plafond : Facturation au taux horaire de 200 euros HT et gel du montant de la facture à émettre lorsque le plafond est atteint. En d'autres termes, il se peut que le montant des honoraires soit in fine inférieur au plafond mais il ne sera jamais supérieur à ce plafond.

Opérations exceptionnelles et conseil en matière fiscale et sociale	Plafond par dossier
<i>Opérations de cession et d'acquisition de fonds de commerce, d'actions, de parts sociales (sans garantie d'actif et de passif et sans rapport de due diligence)</i>	3 000 € HT
<i>Opérations de cession et d'acquisition de fonds de commerce, d'actions, de parts sociales (avec garantie d'actif et de passif et sans rapport de due diligence)</i>	5 000 € HT
<i>Rapport de due diligence :</i> <i>*rapport sur les risques dont une cible est porteuse et sur les traitements juridiques de ceux-ci dans le cadre de l'opération de rapprochement d'entreprise</i>	Honoraire à négocier en fonction de l'opération
<i>Augmentation de capital en numéraire / réduction</i>	3 000 € HT
<i>Augmentation de capital par apport en nature</i>	5 000 € HT
<i>Conseil en matière fiscale</i>	5 000 € HT
<i>Conseil en matière sociale</i>	5 000 € HT

Les Plafonds - contentieux!

! Le principe du plafond : Facturation au taux horaire de 200 euros HT et gel du montant de la facture à émettre lorsque le plafond est atteint. En d'autres termes, il se peut que le montant des honoraires soit *in fine* inférieur au plafond mais il ne sera jamais supérieur à ce plafond.

<i>Représentation et assistance en justice</i>	<i>Plafond par dossier</i>
<i>Conflits d'associés</i>	5 000 € HT
<i>Tribunal Judiciaire</i>	
<i>Tribunal de commerce</i>	
<i>Conseil des prud'hommes</i>	6 000 € HT
<i>Tribunaux administratifs</i>	Forfait à négocier en fonction du dossier
<i>Cour d'appel</i>	Forfait à négocier en fonction du dossier

Prévisibilité des frais et débours!

Le prix des abonnements et les prix plafonnés sont des prix hors taxes, frais et débours

La TVA est de 20 %

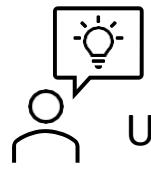
Les frais sont généralement des droits prélevés par les greffes de tribunaux de commerce, ou des frais de déplacement

Les débours sont généralement des droits prélevés par l'administration fiscale, l'INPI, le Bodacc ou les commissaires aux comptes sur certaines opérations de droit des sociétés

! : Nous vous communiquerons une grille vous permettant de prévoir avec une marge d'erreur très réduite le montant de ces frais et débours qui ne sont pas des sommes qui reviennent à l'avocat mais aux différents organismes et administrations susvisés.

Libéralité!

Votre avocat prend le temps de vous connaître et vous forme gratuitement, via...



Une conversation d'une heure par mois durant laquelle votre avocat vous écoute...



Une conversation d'une heure par mois durant laquelle vous écoutez votre avocat sur un point de l'actualité juridique du monde des affaires.

Pour aller plus loin...

L'équipe FJS CONSEILS

6 rue Pasteur 91260 Juvisy sur Orge

Site Internet : www.fjsconseils.fr

Mail : contact@fjsconseils.fr

Téléphone : 01 70 58 05 42

Portable : 06 76 46 08 91